

ROYAUME DE BELGIQUE



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

BREVET D'INVENTION

N° 892.016

Classif. Internat.: A61D/A07K

Mis en lecture le:

27-05-1982

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention:

Vu le procès-verbal dressé le 4 février 1982 à 10 h. 25
au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à Mr. Charles DALEMANS
Rue du Camp de Corroy, 45, 5200 Huy

un brevet d'invention pour: Détecteur - alarme destiné à signaler qu'un
animal va ou est en train de vèler,

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et
périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit
de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 26 février 1982

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE:

Le Directeur

L. SALPETEUR



Monsieur DALEMANS Charles.

Nature du Brevet : INVENTION.

Détecteur- Alarme destiné à
signaler qu'un animal va
ou est en train de vâler.

DESCRIPTION :

- A. L'appareil est destiné à détecter le moment du vâlage et à transmettre à distance par ondes hertsiennes l'information afin de prévenir une personne.
Les fermiers, par exemples, sont obligés de se lever plusieurs fois la nuit et cela durant plusieurs jours pour surveiller leurs bêtes qui vont mettre bas.
- B. Il existe déjà différents systèmes brevetés. Ces systèmes sont mécaniques et électromécaniques. Mon appareil est entièrement électronique.
- C. Le système est constitué de deux ensembles :
- Le premier ensemble a comme fonction de détecter une température et d'émettre un signal lorsque certaines conditions sont remplies.
 - Le deuxième ensemble capte le signal émis par le premier et le transforme en un signe perceptible par une personne.

- Le premier ensemble est une sonde émettrice- détectrice. La sonde est constituée de circuits électroniques. L'alimentation de la sonde se fait par des piles soit par des accumulateurs rechargeables. Sur la sonde se trouve un interrupteur de mise en route. L'interrupteur est isolé du milieu extérieur par un élément imperméable et souple permettant sa manipulation. La constitution de la sonde permet l'accessibilité aux piles ou accumulateurs. La structure externe de la sonde est quelconque, Sur elle, vient s'adapter une pièce en matière souple, lisse et non- irritante. Cette pièce sert à maintenir la sonde dans le vagin de l'animal afin qu'elle ne soit pas rejetée par d'autres facteurs que par la poussée des eaux ou du nouveau- né. ce tuteur permet également d'adapter le positionnement de la sonde selon les différents vagins.

Voir figures I et 2: dessins (S:sonde, T:tuteur).

- Le deuxième ensemble est un récepteur classique, on peut lui adapter tous les systèmes ou gadgets connus. Il sera capable de transformer les informations en signaux perceptibles.

D. Fonctionnement.

La sonde est placée dans le vagin de l'animal. A ce moment, seul le détecteur fonctionne et consomme de l'énergie. Le capteur, lui, mesure en permanence la température interne de l'animal. Lorsque la sonde est expulsée par la poussée des eaux ou par le nouveau- né, le circuit électronique mesure une variation de température (la température ambiante étant moins élevée). A partir d'une certaine variation de température le détecteur va donc faire fonctionner l'émetteur durant quelques secondes et le récepteur donnera l'alarme.

REVENDEICATIONS.

1. L'appareil est constitué d'une sonde et d'un récepteur.
2. L'appareil selon les revendications précédentes est caractérisé par le fait qu'il est entièrement électronique.
3. La sonde selon les revendications précédentes est caractérisée en ce que, placée dans le vagin de l'animal, seule la partie détectrice du circuit consomme de l'énergie.
4. La sonde selon les revendications précédentes est caractérisée en ce qu'elle se place dans le vagin de l'animal qui va vêler; elle y mesure continuellement la température.
5. La sonde selon les revendications précédentes est caractérisée en ce qu'elle est constituée d'un détecteur de température et d'un émetteur accordé sur le récepteur.
6. Une pièce constituée d'une matière souple entoure la sonde lorsque celle-ci se trouve dans le vagin. On l'appelle "tuteur". Elle maintient la sonde en position dans le vagin.
7. Le tuteur selon les revendications précédentes est caractérisé en ce qu'il est conçu de telle sorte qu'il entraîne avec lui la sonde lors de la poussée des eaux ou, du nouveau-né.
8. La sonde selon les revendications précédentes est caractérisée en ce que lors de l'expulsion à l'extérieur, elle mesure une différence de température et qu'elle donne alors l'alarme par l'intermédiaire du récepteur.
9. La sonde selon les revendications précédentes est caractérisée en ce que sa carcasse est imperméable.
10. La sonde selon les revendications précédentes est caractérisée en ce que son apport énergétique soit assuré par des piles ou accumulateurs rechargeables.
- II. Le principe du système selon toutes les revendications précédentes est caractérisé par la mesure de la variation de la température lors de l'expulsion de la sonde hors du vagin de l'animal.

Huy, le 4 février 1982

[Signature]

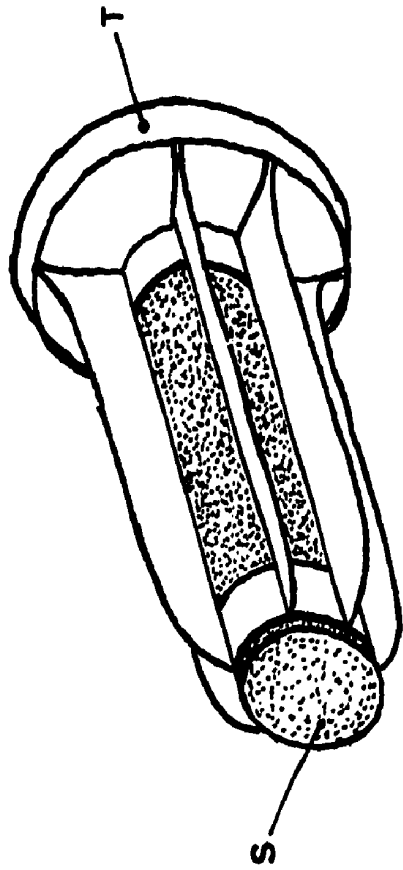


fig 1

Huy, le 4 février 1982

[Signature]

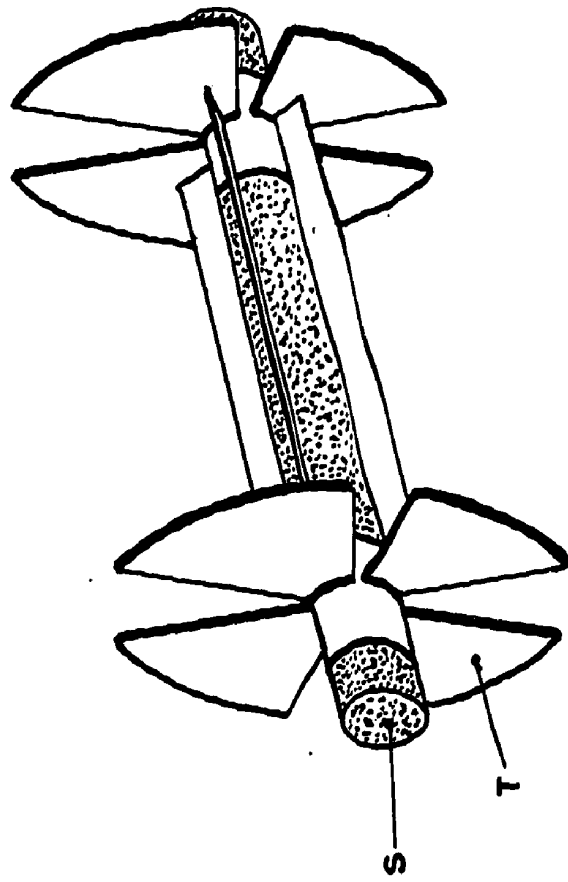


fig 2

Aug. 24 Lewis 1982

[Handwritten signature]